

MISSION ACADEMIQUE EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La 5^{ème} édition du "**Prix de l'action éco-déléguée de l'année**", en partenariat avec Bayard Presse, est lancée. Cette initiative a pour but de faire connaître, encourager et valoriser le **travail annuel des éco-délégués** et de mettre en avant une action phare concrétisée en école ou établissement qui leur tient à cœur.

Cette édition est placée sous le signe de l'Année de la Mer !

L'an dernier, nous avons été heureux de récompenser au niveau académique, en partenariat avec la MGEN et le CRES Paca, les éco-délégués de l'école des trois sources de la Garde Freinet, du collège André Cabasse de Roquebrune-sur-Argens et du lycée Simone Veil de Valbonne. <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/edd/index.php/concours/682-le-palmars-2024-des-films-des-actions-des-ecodelegues-de-l-academie-de-nice-est-officiel-2>

Vos éco-délégués sont ainsi invités à produire **une vidéo de 1 minute 30 maximum** présentant une démarche pour mettre en place un projet de développement durable, en croisant au moins deux thématiques en lien avec des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Les thématiques choisies ne doivent pas porter uniquement sur les **enjeux environnementaux** mais doivent aborder également **les enjeux sociaux et de solidarité**.

Cette année, un **prix spécial « océan »** sera décerné en plus aux projets en lien avec ce thème dans chaque catégorie école, collège et lycée.

Le concours, organisé en **3 catégories** (école, collège, lycée), est ouvert à tous les élèves des écoles, collèges et lycées d'enseignement général, technologique et professionnel.

Pour les écoles, la candidature peut être présentée par des élèves particulièrement engagés pour l'environnement et le développement durable, l'élection d'éco-délégués de classe n'étant pas obligatoire.

Vous trouverez en pièce jointe le **règlement** du "Prix de l'action éco-déléguée de l'année". Il est conseillé à chaque participant de lire avec attention ce règlement, en respecter les consignes et en prenant en compte les attentes relatives au contenu de la vidéo (les critères de sélection). Le contenu du projet et la méthode de travail feront l'objet d'une attention particulière.

Les **productions vidéos** et le **formulaire d'accompagnement** devront être envoyés au **format numérique MP4** (maximum 200 Mo) **uniquement par lien de téléchargement** (filesender sur esterel par exemple) **avant le lundi 24 mars 2025** et **exclusivement** à olivier.dargent@ac-nice.fr (Olivier DARGENT, Coordonnateur académique EDD).

Il faudra **mentionner dans le sujet du courriel** « Prix de l'action éco-déléguée 2025 candidature de l'école/ l'établissement... ». M. Dargent accusera réception des vidéos reçues (merci de le recontacter en cas de non-retour de l'accusé de réception).

Je vous remercie d'informer vos équipes du lancement de ce prix et de leur transmettre le règlement du concours ci-joint ainsi que le formulaire d'accompagnement.

Vous trouverez des informations complémentaires : <https://www.education.gouv.fr/prix-de-l-action-eco-deleguee-de-l-annee-307360>

Avec mes meilleures salutations,

Béatrice Lecourt-Capdeville IA-IPR et Cheffe de mission académique Éducation au Développement Durable